



## Création du prix de thèse « Économie bleue » du Comité France Maritime

### *Penser le maritime de demain*

Le Comité France Maritime a été créé à l'initiative du Président de la République et officiellement lancé aux Assises de l'Économie de la Mer à la Rochelle, le 8 novembre 2016. Réunissant les filières de l'économie maritime et les acteurs publics sous la coprésidence du Secrétaire général de la mer et du Président du Cluster Maritime Français, la mission du Comité France Maritime est de contribuer au renforcement des filières économiques du secteur maritime en les structurant autour d'une vision stratégique commune.

Dans le droit fil de cette mission et afin de célébrer le 5<sup>ème</sup> anniversaire de l'annonce de sa création, le Comité France Maritime a décidé de créer un prix de thèse « Économie bleue » destiné à récompenser les meilleurs travaux universitaires récents conduits dans le champ d'action du Comité France Maritime. Le prix vise à promouvoir la recherche dans le domaine de l'économie bleue, à rapprocher le monde de la recherche universitaire des acteurs publics et privés de cette filière et à apporter un regard neuf destiné à mieux éclairer les choix des décideurs publics et privés.

Doté d'un prix de **5 000 euros**, le prix sera décerné à l'occasion des Assises de l'Économie de la Mer qui se tiendront à Nice les 14 et 15 septembre 2021.

Le jury sera présidé par Monsieur **Antoine Frémont**, directeur de recherche à l'université Gustave Eiffel.

Les dossiers complets sont à envoyer avant le 30 juin 2021 à l'adresse suivante : [contact@comitefrancemaritime.fr](mailto:contact@comitefrancemaritime.fr). Ils devront comporter les pièces suivantes :

- Une déclaration sur papier libre indiquant que le candidat a pris connaissance du règlement du prix et en accepte les dispositions ;
- Une lettre de candidature (une feuille recto-verso maximum) ;
- Une copie de la pièce d'identité recto/verso ou passeport ;
- Un curriculum vitae du candidat (avec coordonnées postales, électroniques et téléphoniques) ;

- Le texte de la thèse ;
- Le rapport de la soutenance de la thèse (éventuellement les pré-rapports de soutenance) ;
- Un résumé de moins de 5000 caractères, portant sur la problématique et les principaux résultats mis en évidence ;
- L'avis du directeur de thèse concernant la candidature au prix de thèse « Économie Bleue » du Comité France Maritime ;
- Toute information complémentaire jugée utile, portant sur le travail effectué (par exemple, le ou les articles rédigés par le docteur dans le champ concerné par la thèse).

Pour plus de détails : <https://www.gouvernement.fr/prix-de-these-du-comite-france-maritime>

Contacts : [gabriel.behaghel@pm.gouv.fr](mailto:gabriel.behaghel@pm.gouv.fr) ; [louise.drouin@pm.gouv.fr](mailto:louise.drouin@pm.gouv.fr) ; [f.daniel@cluster-maritime.fr](mailto:f.daniel@cluster-maritime.fr) (06.64.12.61.77).

### ***Le Comité France Maritime, acteur central de l'économie bleue en France***

Le Comité France Maritime (CFM) compte actuellement une vingtaine de membres issus des grandes filières économiques qui composent le secteur maritime : construction navale ; exploitation durable des ressources naturelles marines ; transport maritime et fluvial ; industrie nautique ; plaisance ; télécommunication ; énergies marines renouvelables ; innovation ; cybersécurité ; services et économie portuaires... Les régions littorales, métropolitaines et ultramarines, ainsi que l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) siègent également au CFM.

Sous forme de partenariat public-privé, le CFM associe étroitement ces acteurs et les administrations centrales et déconcentrées de l'Etat afin de dégager une vision globale au profit de l'économie bleue et de lever les obstacles qui freinent son développement. Reposant sur un principe de co-construction, le CFM vise à assurer une meilleure réactivité et efficacité face aux défis de l'économie bleue. Le CFM peut, ainsi, contribuer à nourrir et déployer la politique maritime française, notamment au travers du Comité Interministériel de la Mer qui fixe les orientations de l'action gouvernementale dans tous les domaines de l'activité maritime.

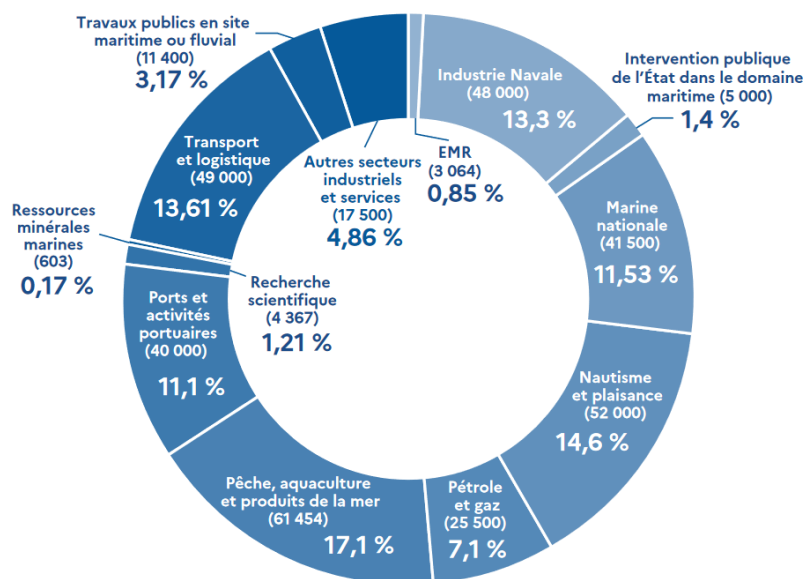
## La mer, un océan d'emplois

Le secteur de l'économie maritime ou économie bleue s'est considérablement développé : selon l'OCDE, il représente aujourd'hui 1500 milliards de dollars, soit près de 2% du PIB mondial, chiffre qui devrait doubler d'ici 2030.

En 2019, ce secteur représente en France **91 milliards d'euros d'activités (près de 4% du PIB)** et plus de **360 000 emplois** (avec une hausse de plus de 20% par rapport à 2016), sans compter les emplois indirects et les emplois du tourisme littoral.

### Répartition des emplois maritimes par secteur en 2020 (Nb)

(source : Cluster maritime français)



### Chiffre d'affaires par secteur maritime en France en 2020 (milliards d'euros)

(source : Cluster maritime français)

